

L'Andra répond au rapport de l'IEER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Marc-Antoine MARTIN
Relations presse
Tel. 03 29 75 53 74
Port. 06 08 94 41 63
marc-antoine.martin@andra.fr
www.andra.fr

ou

Sébastien FARIN
Tel. 01 46 11 80 01
Port. 06 72 73 17 38
sebastien.farin@andra.fr
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs répond point par point à l'examen critique de ses travaux sur le stockage géologique profond réalisé à la demande du Clis par l'Institut de recherche pour l'énergie et l'environnement (IEER). L'Andra note que l'IEER confirme la pertinence des critères géologiques qu'elle a retenus pour choisir la zone d'implantation du futur Centre industriel de stockage géologique Cigéo.

L'Andra vient de transmettre au Comité local d'information et de suivi (Clis) ses commentaires sur le rapport qu'il avait commandé à l'IEER (Institut américain pour la recherche sur l'énergie et l'environnement) intitulé Examen critique du programme de l'Andra sur les recherches effectuées dans le Laboratoire souterrain de Bure et sur la Zone de Transposition pour définir une ZIRA¹.

L'Andra retient que l'IEER émet une appréciation générale très positive des travaux qu'elle réalise en notant, par exemple, que « *ses efforts de recherche, à l'appui de son programme de stockage de Bure, sont remarquables et impressionnants* ». L'Andra note également qu'aucune des treize conclusions critiques et des huit recommandations formulées par l'IEER ne mettent en cause les bases scientifiques et techniques de la définition de la ZIRA.

L'Andra relève aussi que les critiques émises par l'IEER ne concernent ni la qualité des données ni la façon dont les résultats scientifiques sont obtenus, mais portent sur leur analyse. Cinq points sont ainsi plus particulièrement abordés :

- L'homogénéité du milieu géologique ;
- Le réalisme des scénarios d'évolution du stockage étudiés par l'Andra ;
- Le calendrier du projet de centre industriel de stockage géologique Cigéo ;
- La capacité de stocker des combustibles usés ;
- La prise en compte des risques sismiques.

¹ Zira : zone d'intérêt pour une recherche approfondie, d'environ 30 km², proposée par l'Andra fin 2009 au regard de ses caractéristiques géologiques afin d'y implanter les installations souterraines de Cigéo destinées à recevoir les déchets français de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MAVL).



Sur chacun de ces points, l'Andra apporte ses réponses scientifiques dans [un document argumenté de 50 pages transmis au Clis et publié sur son site Internet.](#)

L'Andra ajoute que la quasi totalité des recommandations de l'IEER correspond à des actions déjà engagées ou programmées dans le cadre de la préparation de la demande d'autorisation pour la création du stockage géologique qu'elle doit déposer en 2015.

Pour en savoir plus

Synthèse des commentaires de l'Andra sur le rapport final de l'IEER :
http://www.andra.fr/download/andra-meuse-fr/document/synthese_reponse_andra_ieer.pdf

Commentaires complets de l'Andra sur le rapport final de l'IEER :
www.andra.fr/andra-meusehautemarne/pages/fr/menu18/l-andra-en-meuse-et-haute-marne/les-echanges-avec-le-clis-6656.html

Rapport de l'IEER sur le site du Clis : www.clis-bure.com